

- VILLE DE FRESNES -  
CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 3 juin 2021

---

PROCÈS-VERBAL

---

L'an deux mille vingt-et-un, le trois juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire (absente au point 9), M. Philippe Pallier, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (absent au point 22), Mme Rachida Sadane (à partir du point 4), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (absent au point 22), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (à partir du point 4), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne (absente aux points 27, 28, 29 et 30), M. Julien Baillergeau, Mme Muriel Éthève (à partir du point 4), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, et M. Jean-Jacques Um (à partir du point 3) - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Frédéric Besnier.  
M. Régis Oberhauser représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau.  
Mme Elsa Solvignon représentée par M. Kaddour Métir.  
Mme Laura Youkana représentée par Mme Véronique Vela-Rodriguez.  
M. Richard Doms représenté par M. Philippe Vafiadès.  
Mme Aurélie Million représentée par M Antoine Madelin.  
Mme Jessie Claude représentée par Mme Muriel Ethève (à partir du point 4).  
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um (à partir du point 3).

**Étaient absent.es :**

Mme Rachida Sadane (jusqu'au point 3).  
M. Benoît Legoëdec (jusqu'au point 3).  
Mme Muriel Ethève (jusqu'au point 3).  
Mme Jessie Claude (jusqu'au point 3).  
Mme Marie Giné (jusqu'au point 2).  
M. Jean-Jacques Um (jusqu'au point 2).

---

M. Frédéric Besnier est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

## ORDRE DU JOUR

### 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

M. Madelin relève qu'un « nota bene » très louable a été rajouté sur les tarifs affichés pour les inhumations et les crémations qui avaient augmenté alors qu'il était noté une baisse dans la note de synthèse, laissée comme erreur matérielle. Il demande alors une explication sur cette hausse au SIFUREP.

Mme la Maire lui répond que lors de cette séance, il n'avait pas fait cette remarque et que là, elle demande son avis sur la conformité du procès-verbal de décembre.

M. Madelin affirme que le procès-verbal est bien conforme. Toutefois, il attire son attention sur cette augmentation qui mérité d'être explicitée.

Mme la Maire l'invite à réitérer ces remarques lors des questions diverses.

M. Madelin déclare alors qu'il avait deux remarques techniques sur la rédaction du procès-verbal. Il relève une erreur à la page 14, lorsqu'il a exposé que son groupe votera pour la délibération. Il est écrit « *il est bien évident pour la création d'un espace public* » au lieu de « *bien évidemment pour la création d'un espace vert* ».

Mme la Maire lui répond que les services vérifieront si c'est bien ce qu'il y avait dans l'enregistrement.

M. Madelin ajoute deux remarques. Premièrement, il pensait que les non-participations étaient des abstentions, or, sur la délibération concernant les associations il est indiqué pour certain élu.es « n'ont pas participé au vote ». Deuxièmement, il souhaiterait que soit modifié les propos de Mme la Maire de la page 25 indiquant qu'il était absent à la commission où le vœu a été signé, alors qu'il ne fait pas parti de cette commission.

Mme la Maire indique que c'est ce qu'elle a dit et explique qu'elle a dit cela suite, à la plainte de M. Madelin de ne pas avoir été associé à la rédaction du vœu.

M. Madelin confirme ses dires, mais précise que ce vœu a été rédigé dans une commission à laquelle, il ne siégeait pas.

M. Vafiadès constate que s'il est indiqué que M. Doms ne portait pas son masque et que cela lui a été rappelé, il s'étonne de ne pas voir l'explication de leur refus de voter le vœu, puisqu'avant de quitter la salle, ils avaient expliqué pourquoi ils partaient.

Mme la Maire lui répond que le compte rendu est fidèle à ce qui s'est passé et à ce qui s'est dit.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a approuvé, **par 25 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana (représentée) - **2 voix contre** - M. Richard Doms (représenté) et M. Philippe Vafiadès - **et 2 abstentions** - Mme Aurélie Million (représentée) et M. Antoine Madelin - le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

### 2 – DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date       | N°      | Objet   | Co-contractant                 | Montant |
|------------|---------|---|--------------------------------|---------|
| 09/03/2021 | 2021-50 | Convention d'occupation des grilles du lycée Mistral afin d'apposer des affiches de l'exposition "De ma fenêtre" du 15/03/2021 au 16/04/2021                | x                              | x       |
| 11/03/2021 | 2021-51 | Approbation de la convention de mise à disposition du terrain de football au stade de la Paix afin d'organiser une activité de Zumba le dimanche 28/03/2021 | Association Vallée aux Renards | x       |

|            |         |  |   |   |
|------------|---------|--|---|---|
| 12/03/2021 | 2021-52 | Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales à l'espace d'arts Chailloux afin d'organiser une exposition "Regards de femmes" du 13/03/2021 au 30/04/2021               | Marie-Sophie André, Marguerite Artful, Anne Bothuon, Nadou Fredj, Martine Hoyas, N'Bo, Sofi Urbani, Wabe, Karine Zibaut | 100€/ artiste   |
| 16/03/2021 | 2021-53 | Mise à disposition de la salle C du centre Henri Thellier afin d'organiser des ateliers d'arts vivants du 23/03/2021 au 03/04/2021   | Association 6mettre   | x   |
| 30/03/2021 | 2021-54 | Approbation de la convention pour des prestations de photographiques et vidéo pour la couverture d'évènements municipaux pour diffusion et publication dans la communication municipale      | Association WEMAKETHETRI P  | La dépense sera inscrite au budget communal (fonction 020, nature 6226) |
| 30/03/2021 | 2021-55 | Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de Fresnes   | Ministère de l'éducation nationale de la Jeunesse et des Sports   | 50 465 € (Recettes)   |
| 01/04/2021 | 2021-56 | Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des menuiseries des façades de l'Hôtel de Ville  | x   | x   |
| 01/04/2021 | 2021-57 | Passation d'une convention de résidence au théâtre de la Grange Dimière du 26/04/2021 au 30/04/2021  | Compagnie Désordres   | x   |
| 29/04/2021 | 2021-58 | Approbation de la convention pour l'organisation de permanences de Conseil Info Energie  | CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  | x   |
| 02/04/2021 | 2021-59 | Approbation de la convention relative à l'organisation de la mise sous pli pour les élections des conseillers départementaux des 13 et 20 juin   | L'Etat  | x   |
| 07/04/2021 | 2021-60 | Approbation de la convention d'occupation de dépendance du Domaine public pour l'installation de ruches aux Parc des Aulnes à Fresnes  | Mme Isabelle Pellard  | Redevance égale à 5% du chiffre d'affaires tiré de la vente du miel     |
| 08/04/2021 | 2021-61 | Convention d'occupation des grilles du cabinet de notaires sis 2, avenue de la République  | Cabinet de notaires   | x   |
| 08/04/2021 | 2021-62 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité et 14 parkings (lot 548) avenue des Pépinières  | x   | x   |
| 08/04/2021 | 2021-63 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 55) et un emplacement de parking (lot 79) sis 16 bis, rue Maurice Ténine  | x   | x   |
| 08/04/2021 | 2021-64 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, rue de la Poterne   | x   | x   |
| 08/04/2021 | 2021-65 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 12, rue Maurice Ténine  | x   | x   |
| 13/04/2021 | 2021-66 | Demande de subvention pour la bibliothèque Gabriel Bourdin   | Centre national du livre  | 13 000 € (Recettes)   |
| 12/04/2021 | 2021-67 | Approbation de la convention afin d'organiser des manifestations pour la 15ème édition de la Fête de la Nature   | GOSB et l'association les amis Kantika  | x   |
| 13/04/2021 | 2021-68 | Avenant n°1 à la convention pour la réalisation d'ateliers artistiques en milieu scolaire du 22/02/2021, reporté au 28/06/2021 ; 29/06/2021 et le 01/07/2021 au théâtre de la Grange Dimière | La Palpitante Compagnie   | x   |

|            |         |  |                                 |                                 |
|------------|---------|--|---------------------------------|---------------------------------|
| 13/04/2021 | 2021-69 | Avenant n°2 à la convention pour la réalisation d'ateliers de pratique artistique en milieu scolaire du 02/10/2020, reporté au 14/06/2021; 15/06/2021 et le 17/06/2021 | La Palpitante Compagnie         | x                               |
| 13/04/2021 | 2021-70 | Convention de partenariat pour la réalisation d'ateliers de pratique artistique en milieu scolaire le 20 et 21 mai 2021  | La Balbutie Compagnie           | 1 392,20 €                      |
| 26/04/2021 | 2021-71 | Approbation du contrat de vente pour la prestation de mailing intitulé "abonnement nouveaux voisins" sur un période de 12 mois   | La Poste                        | 397,93 €                        |
| 26/04/2021 | 2021-72 | Avenant de résiliation amiable de la convention relatif à un local communal sis 22, rue Maurice Ténine afin d'en conclure une nouvelle                                 | Le Secours Populaire            | X                               |
| 05/05/2021 | 2021-73 | Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public au 22, rue Maurice Ténine   | Le Secours Populaire            | X                               |
| 27/04/2021 | 2021-74 | Contrat de cession du spectacle "J'ai trop peur!" diffusé le 3 et le 4 juin 2021 à la grange Dimière   | La compagnie Kairos             | 5 486 €                         |
| 29/04/2021 | 2021-75 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 23, rue de la Cité Jeanne d'Arc   | x                               | X                               |
| 29/04/2021 | 2021-76 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, rue Lina  | x                               | X                               |
| 29/04/2021 | 2021-77 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 25, rue de Verdun   | x                               | X                               |
| 29/04/2021 | 2021-78 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue Lina   | x                               | X                               |
| 29/04/2021 | 2021-79 | Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16 ter, rue Léon Bernard  | x                               | X                               |
| 29/04/2021 | 2021-80 | Renonciation au droit de préemption urbain sis 25, rue Henri Barbusse  | x                               | x                               |
| 29/04/2021 | 2021-81 | Avenant n°2 au contrat de cession du spectacle "bananas and Kings" qui sera diffusé le 2/10/ 2021  | IDIOMECHANIC THEATRE            | 5 800 €                         |
| 29/04/2021 | 2021-82 | Contrat de cession du spectacle "orphelins" diffusé le 28/05/2021 à la Grange Dimière  | La Cohue                        | 2 321 €                         |
| 29/04/2021 | 2021-83 | Contrat de cession du spectacle "Bonbon Vodou" qui sera diffusé le 18/06/2021 à la Grange Dimière  | Association Adone               | 1 899 €                         |
| 29/04/2021 | 2021-84 | Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la réalisation de la représentation de l'artiste "Camille Démon"   | ACP LA MANUFACTURE CHANSON      | x                               |
| 29/04/2021 | 2021-85 | Contrat de cession du spectacle "Otilie B" qui sera diffusé le 1/06/2021 à la Grange Dimière   | SAMEDI 14 PUBLISHING            | 2 110 €                         |
| 29/04/2021 | 2021-86 | Contrat de cession du spectacle "Zarhbat" diffusé à la Grange Dimière sur la saison 2020-2021  | ZARHBAT                         | 2 110 €                         |
| 29/04/2021 | 2021-87 | Avenant au contrat de cession du spectacle "Luxe Misère" qui sera diffusé le 18/06/2021 à la Grange Dimière  | ZAMORA                          | 3 903,50 €                      |
| 28/04/2021 | 2021-88 | Financement d'impression de posters afin de réaliser des portraits photographiques   | Can Art Change The World        | 2 700 US dollars                |
| 03/05/2021 | 2021-89 | Demande de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur au 12, rue Albert Roper  | SIPPEREC                        | 6 163,22 € (Recettes)           |
| 03/05/2021 | 2021-90 | Demande de subvention pour le relamping et l'installation d'une pompe à chaleur dans le gymnase Charcot  | SIPPEREC                        | 35 093,84 € (Recettes)          |
| 5/06/2021  | 2021-91 | Approbation de la demande de subvention pour les travaux de réfection de la cuisine dans la mini-crèche la Peupleraie  | Caisse d'Allocations Familiales | Recette inscrite dans le budget |
| 06/05/2021 | 2021-92 | Adhésion à l'association des Maires du Val-de-Marne  | AMF                             | 2 267,36 €                      |

|            |         |  |                       |   |
|------------|---------|--|-----------------------|---|
| 07/05/2021 | 2021-93 | Passation d'une convention afin d'organiser deux stages Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) en partenariat avec les écoles de Fresnes le 22 et 23 mai 2021 | Philharmonie de Paris | X |
|------------|---------|--|-----------------------|---|

M. Madelin fait tout d'abord une remarque technique concernant la date notée concernant les élections pour les conseils départementaux, qui n'est pas bonne. Puis, il aimerait savoir à quoi correspond le montant de 397 euros noté comme étant « l'approbation du contrat de vente pour la prestation de mailing intitulé abonnement nouveaux voisins sur une période de 12 mois avec la poste », ainsi que les 2 700 dollars américains pour le « financement d'impression de poster afin de réaliser des portraits photographiques » avec l'association Can Art Change The World.

Mme la Maire répond à ces différentes questions. S'agissant des dates, elle le rassure en lui disant que c'est une convention avec l'Etat qui ne change pas énormément, même si les dates notées ont changé. Concernant les abonnements de la poste, elle lui explique que cela va permettre à la Ville d'avoir les adresses des nouveaux Fresnois.es, afin de les inviter à la cérémonie annuelle pour leur faire découvrir la ville. Et pour ce qui est des posters, cela correspond à une manifestation artistique à laquelle les différentes structures culturelles de la ville sont associées. Cette prestation va permettre de réaliser des portraits des habitant.es de la ville ayant répondu à l'appel de candidature mis dans le panorama Fresnois. Puis les photographies partiront aux Etats-Unis, c'est pour cela que la facturation est en dollars, ensuite elles seront affichées dans la commune.

### **3 – MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 20008 - Société ETUDIS AMENAGEMENT</b>   |
| Intitulé                       | MOE portant sur la création et l'aménagement d'un chemin piétonnier aux abords de la crèche des Frères Lumière |
| Durée initiale et reconduction | de la date de notification (11/03/2021) pour une durée de 9 mois   |
| Montant du marché              | Prix forfaitaire : 18 175 € HT, soit 21 810 € TTC  |
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 2000029 - Société GRANIMOND</b>  |
| Intitulé                       | Installation de columbarium pour le cimetière communal   |
| Durée initiale et reconduction | de la date de notification (29/03/2021) pour une durée de 5 ans  |
| Montant du marché              | Minimum de 2 columbarium : 13 646 € hors taxes<br>Maximum de 7 columbarium                                     |
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21001 - Société PREST AGENCY</b>   |
| Intitulé                       | Prestations de spectacles et d'animations diverses pour la Fête de l'été de Fresnes (03/07/20201)              |
| Durée initiale et reconduction | de la date de notification (23/04/2021) à la fin d'exécution des prestations                                   |
| Montant du marché              | sans montant minimum / montant maximum 93 700,00 € HT (104 999,32 € TTC)                                       |
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21002 - Société HBA Développement</b>  |
| Intitulé                       | Travaux à la cuisine de la crèche La Peupleraie - Désamiantage Lot n°0   |
| Durée initiale et reconduction | de la date de notification (19/04/2021) à septembre 2021   |
| Montant du marché              | 6 330,00 € HT (7 596,00 € TTC)   |
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21003 - Société MONTI BATIMENT</b>   |
| Intitulé                       | Travaux à la cuisine de la crèche La Peupleraie - Travaux à la cuisine - lot n° 1                              |
| Durée initiale et reconduction | de la date de notification (19/04/2021) à septembre 2021   |
| Montant du marché              | 33 978,96 € HT (40 774,75 € TTC)   |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21004 - Société LE FROID BORNET</b>                               |
| Intitulé                       | Travaux à la cuisine de la crèche La Peupleraie - Cuisiniste - lot n° 2 |
| Durée initiale et reconduction | de la date de notification (19/04/2021) à septembre 2021                |
| Montant du marché              | 22 305,78 € HT (26 766,94 € TTC)  |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21017 - Société LES NOUVEAUX TERRITOIRES (N.T.)</b>   |
| Intitulé                       | Contrat de prestations d'accompagnement pour solution globale d'optimisation et de sécurisation de la collecte des taxes de séjour. |
| Durée initiale et reconduction | 36 mois à compter de la signature du contrat le 22/01/2021 - puis reconductions tacites par période de 12 mois                      |
| Montant du marché              | 1 800 euros H.T. / an (2 160 € TTC / an)  |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21024 - Société E.C.P. SERVICES</b>                                      |
| Intitulé                       | Camion frigorifique pour le portage de repas à domicile (géré par le C.C.A.S.) |
| Durée initiale et reconduction | Achat  |
| Montant du marché              | 39 326,76 € HT (41 108,76 € TTC)   |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21025 - Société LIGER Conception et Développement</b>    |
| Intitulé                       | Contrat de maintenance du logiciel de la ludothèque            |
| Durée initiale et reconduction | Un an à compter du 01/01/2021 - reconduction 3 fois tacitement |
| Montant du marché              | 360 € HT (432 € TTC)   |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21029 - Société INTUITIV Interactive</b>               |
| Intitulé                       | Contrat de maintenance du site internet de la ville          |
| Durée initiale et reconduction | du 30/09/2020 au 31/12/2021 puis du 01/01/2022 au 31/12/2023 |
| Montant du marché              | 1 290,00 € HT (1 548,00 € TTC)                               |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21033 - Société OFFICE DEPOT</b>                                   |
| Intitulé                       | Fournitures administratives (scolaires et de bureau) (groupement EPT 12) |
| Durée initiale et reconduction | un an à compter du 31/07/2021 - reconduction 3 fois tacitement           |
| Montant du marché              | Sans minimum / maximum annuel 4 000 € HT (4 800 € TTC)                   |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21034 - Société FIDUCIAL BUREAUTIQUE</b>                 |
| Intitulé                       | Fourniture de tampons (groupement EPT 12)                      |
| Durée initiale et reconduction | un an à compter du 07/12/2020 - reconduction 3 fois tacitement |
| Montant du marché              | Sans minimum / maximum annuel 500 € HT (600 € TTC)             |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21035 - Société LACOSTE DACTYL BURO OFFICE</b>                   |
| Intitulé                       | Fourniture de papier reprographique (groupement EPT 12)                |
| Durée initiale et reconduction | un an à compter du 20/08/2021 - reconduction 3 fois tacitement         |
| Montant du marché              | Sans montant minimum / montant maximum annuel 1 500 € HT (1 800 € TTC) |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| N° Marché - Titulaire          | <b>N° 21036 - Société CONCEPT DEVELOPPEMENT</b>   |
| Intitulé                       | Contrat de maintenance du logiciel E.R.P. 21 (gestion des établissements recevant du public (E.R.P.) - version réseau 3 postes) |
| Durée initiale et reconduction | un an à compter du 01/01/2021 - reconduction 3 fois tacitement  |
| Montant du marché              | Redevance annuelle de 400 € HT (480 € TTC)  |

M. Madelin demande tout d'abord, si tous les diagnostics d'amiantes ont bien été réalisés dans tout les ERP de Fresnes. Il se questionne ensuite sur le fonctionnement de ces établissements si les travaux sont notifiés du 19 avril à septembre.

Mme la Maire lui répond que les diagnostics d'amiante sont à jour, et que les travaux seront effectués pendant l'été.

#### **4 – CONCERTATION ET AVIS DE LA POPULATION SUR LE MODE DE GESTION DE L'EAU**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire, rapporteure,

M. Madelin déclare qu'il est favorable à une concertation et un avis de la population sur le sujet. Toutefois, il souhaiterait savoir si cette concertation aura un coût et à combien est-il estimé. Il exprime son souhait aussi que cette concertation soit la plus large possible par le biais d'une grande communication.

Mme la Maire précise qu'en ce qui concerne le coût de cette consultation, ils ont établi un budget de 70 000 euros pour les neuf villes, ce qui permettra d'avoir un certain support de communication. À propos du moyen de communication, chacune de ses villes, dont Fresnes, va développer une communication et une concertation propre à sa demande et à sa volonté.

M. Vafiadès rapporte l'intervention de M. Domsps

Je vais vous lire une déclaration de Richard Domsps qui est absent aujourd'hui donc comme il n'a pas pu participer à la commission ad hoc qui s'est réunie le 17 mai il a voulu envoyer un mail à l'ensemble des élus mais manifestement il y a un problème technique, les mails n'arrivent pas, donc il a envoyé ce mail à l'ensemble des présidents de groupe, mais il souhaite que je lise son mail pour que tout le monde en ait connaissance.

*« Cher Régis, n'ayant pas pu participer à la commission « Ville durable » du 17 mai et en l'absence de proposition de texte pour cette délibération, je t'adresse par mail une contribution que je souhaite voir intégrée dans la délibération qui sera soumise au vote, les attendus principaux en sont :*

*Les thèses des anti-SEDIF sont largement reléguées par la presse, mais les arguments des pro-SEDIF parviennent beaucoup plus difficilement aux citoyens. Les critiques des anti-SEDIF sont souvent biaisées et comme l'information rectificative ne parvient pas toujours aux citoyens, ceux-ci peuvent avoir une information inexactes ou en tout cas insuffisamment étayée, les anti-SEDIF ne proposent pas de contre-projet précis, mais des déclarations d'intention sans réelle engagement sur différents paramètres concrets et fondamentaux, par exemple le prix de l'eau pour le consommateur, la qualité de l'eau, le taux de fuite sur les réseaux, le couts des investissements pour séparer les réseaux, l'indépendance réelle vis à vis des fournisseurs et la puissance de négociation, la gouvernance, le contrôle par les élus et les conditions de sortie en cas d'insuccès, il apparait donc que cette consultation de la population n'aura de réelle valeur que si l'information est réelle, c'est-à-dire parvient partout, concrète, prenne des engagements sur des points qui sont mesurables et contradictoires, que chacun des arguments de tous les bords puissent être présentés à un avis contradicteur.*

*Sur l'organisation de la concertation, il est indispensable que cette concertation soit menée sous l'égide d'un comité de pilotage et d'un comité de projets, où des pro et des anti SEDIF ont une voix à la conduite de la concertation, le comité de projets, il propose deux pro et deux anti SEDIF pour pallier d'éventuelles absences, se réunirait de façon hebdomadaire, sa fonction serait de préparer les réunions d'informations et de concertation, de concevoir des outils d'informations, de valider les comptes rendus des réunions et éventuellement de piloter une consultation plus formalisée au niveau des habitants.*

*La direction de cette action serait assurée par un ou une cheffe de projet unique, indépendante de l'administration communale.*

*Le comité de pilotage se réunirait à des dates fixées à l'avance, périodicité à préciser bien évidemment en fonction de la durée de la consultation, sa mission serait essentiellement d'orienter l'action du comité de projets et de valider les étapes clefs, quel que soit le nombre de participants il faut que les pro et les anti SEDIF aient le même poids dans les décisions. »*

Voilà ça c'est un mail qui avait été adressé à Régis, comme il n'y a eu aucun de ces points qui a été pris en compte dans la proposition de délibération, nous voterons contre. Merci

Mme la Maire indique qu'il n'est pas possible d'inclure les volontés d'un élu dans une délibération, sans que ces dernières ne soient passées par au moins la commission qui se réunit sur ce sujet. Donc il n'est pas possible d'inclure les propositions de M. Domsps à la délibération.

M. Um prend la parole afin d'expliquer qu'il souhaite que les populations sachent exactement ce que cette décision va coûter avant de faire la concertation.

Mme la Maire lui répond que les Fresnois.es seront aidé.es par des documents qui sont en train d'être constitués, ayant un aspect pédagogique pour bien leur expliquer de quoi il s'agit, quels sont les tenants et les aboutissements, afin qu'ils puissent bien prendre une décision. Elle lui explique aussi, que ce ne sont pas les premiers à passer en régie publique, deux grandes métropoles l'ont déjà fait. Elle assure tout sera fait pour que les Fresnois.es soient le mieux à même de prendre une décision éclairée.

M. Lecomte fait l'intervention suivante :

« Pour nous écologiste, ce débat sur la gestion de l'eau est tout à fait emblématique de nos combats et convictions.

Le sujet est technique, mais ne nous y trompons pas : c'est aussi et avant tout un débat politique !

Nous avons la conviction que l'eau est une ressource rare, et qu'à ce titre il est de notre responsabilité de la préserver. C'est une problématique mondiale ! Une gestion écolo c'est la protection de la ressource : la préservation des aires de captage et des cours d'eau contre les pollutions, le souci de limiter la consommation. Notre constat : le modèle économique du SEDIF et Véolia est de se rémunérer en fonction de la quantité d'eau vendue. Pour nous il est clair que ce modèle ne permettra jamais la recherche durable de la baisse de la consommation

Nous avons la conviction que l'eau n'est pas une marchandise : c'est un bien commun. Notre projet : permettre l'accès de tous à cette ressource. Et pour cela, la tarification est un outil clé ! Nous voulons une tarification sociale avec gratuité des 1ers m<sup>2</sup> pour permettre l'accès de tous et toutes à l'eau potable de qualité. Ensuite une tarification progressive sur le principe que celui qui consomme plus doit payer plus (le contraire donc de la tarification dégressive qui favorise les gros consommateurs).

La conviction qu'il nous faut investir l'argent de l'eau pour l'eau et le service au public

La conviction que nous avons besoin d'un mode de gestion démocratique de l'eau. L'eau c'est aussi un service public que les citoyen.nes doivent se réapproprier, le sujet de sa gestion devant faire l'objet d'une information et d'un débat public. Une régie permettra de réellement associer les citoyens à la gestion de l'eau.

Les premières études ont été construites sur des hypothèses maximalistes qui suivaient les conditions du SEDIF. Des travaux et études complémentaires sont en cours. La déconnexion virtuelle est possible ! Le rapport 2016 du Conseil général du développement durable y est favorable. Nous ne pouvons accepter le rapport de force que fait peser sur nous le SEDIF, pourtant un syndicat de villes.

Certes passer en régie est un choix audacieux car tout n'est pas balisé, mais c'est selon nous écologistes, un choix nécessaire et à moyen terme un choix gagnant sur le plan social, économique, environnemental et démocratique. »

M. Guillotin prend la parole au nom du groupe « la France insoumise » pour annoncer qu'ils sont favorables à interroger et informer la population sur le sujet du passage en régie publique de l'eau. Il répond aux craintes de M. Um en lui expliquant les bienfaits de se doter d'une structure de préfiguration.

M. Um répond à M. Guillotin, qu'il aurait pu intervenir sans le citer, car il ne s'est pas prononcé encore pour ou contre. Et, il affirme de ne pas défendre le SEDIF.

M. Pallier souhaite que les collectivités redeviennent acteurs et décisionnaires en matière de gestion de l'eau ainsi que soit associés à cette réflexion sur le sujet les habitant.es de Fresnes par l'organisation d'un débat et d'une votation citoyenne en septembre prochain. Il exprime par la suite une des conditions importantes pour le groupe des élu.es socialistes et apparenté.es, qui est que le prix du mètre cube soit compétitif.

M. Métir rejoint les dires de l'ensemble des groupes de la majorité. Il souhaite qu'on engage aussi cette concertation sur la question de régie publique de l'eau pour d'autres ressources. Il conclut en indiquant que le groupe « Fresnes Avenir » est favorable à entamer cette concertation, à aller vers la population, lui demander son avis et de lui donner tous les éléments pour qu'elle puisse choisir en connaissance de cause.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte,



Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana (représentée), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 4 contre** - M. Richard Domsps (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Jessie Claude (représentée), – d'approuver la tenue d'une votation citoyenne sur le sujet du retour d'une maîtrise publique sur les questions d'eau potable et donc de la création d'un service public de l'eau au sein de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre sans adhésion au SEDIF ; de fixer ainsi les termes de la consultation comme suit : « *Êtes-vous favorables à la création d'une régie publique de l'eau ?* » ; de fixer les dates de la consultation du 1er au 19 septembre 2021 ; de fixer les conditions de participation au seul fait de résider sur le périmètre de la Commune ; et décide de la tenue d'un débat public sur la question de l'eau potable.

## **5 – BUDGET – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES DÉFINITIF 2019**

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver le montant définitif 2019 de 5 923 280 euros du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), se décomposant comme suit :

- Produit fiscal 2015 actualisé : 3 560 559 € ;
- Part DCPS (dotation de compensation part salaire) : 2 309 968 € ;
- Minoration au titre des restitutions de compétences (nuisances sonores) : - 614 € ;
- Besoin de financement du transfert du plan local d'urbanisme : 30 158 €, avec 158 € à rembourser ;
- Besoin de financement de la compétence développement économique : 23 209 € ;

Acte le coût définitif 2016 du besoin réel de financement de la compétence P.L.U à 38 452 euros, dont 1 702 euros à rembourser ; précise que les compléments de 158 euros et 1 702 euros seront remboursés par la commune de Fresnes à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ; et charge Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

## **6 – FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2020 - RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES**

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a pris acte, **à l'unanimité**, de la présentation du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France.

## **7 – RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2020**

Après avoir entendu l'exposé de M. Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a pris acte, **à l'unanimité**, du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2020.

## **8 – BUDGET – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de déclarer que le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le comptable du Trésor public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; et d'adopter le compte de gestion au titre de l'exercice 2020.

## **9 – BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

M. Madelin énonce plusieurs remarques. Premièrement, il trouve que la ville de Fresnes a du mal à réaliser ses investissements et a davantage du mal à récupérer les recettes liées à cet investissement. Ce qui peut se traduire par un manque de prudence, selon lui. Deuxièmement, il a constaté que le taux d'équipement par

habitant était en dessous de la moyenne des villes de la taille de Fresnes. Il est donc inquiet car, il a l'impression que la commune est entrain de se sous-équiper.

M. Pallier apporte des réponses à ces différentes questions. Concernant le taux d'exécution des dépenses d'investissement, il confirme qu'il est plus faible que le réalisé mais affirme que c'est un taux qui progresse d'année en année, donc il tend vers une amélioration.

De plus, l'année 2020 est une année spéciale qui a été marquée par la Covid-19, impactant de nombreuses entreprises. En ce qui concerne le taux d'exécution, qui est à 46%, il estime que cela peut-être peu mais il cherche avant tout à décaler le plus longtemps possible le recours à l'emprunt. De surcroit, une partie de ces recettes d'exécution sont des subventions d'investissement et la Ville n'est pas décisionnaire et ne maîtrise pas les délais de versement de ces subventions. Et, pour finir, s'agissant du ratio du taux d'équipement, il déclare qu'il est certes inférieur à l'investissement déclaré par d'autres communes mais, que la ville de Fresnes a beaucoup investi ces dernières années là-dessus. Il rassure M. Madelin en affirmant que le patrimoine de la Ville est dans un bon état.

M. Um témoigne de son impatience de voir le budget de 2021, car selon lui c'est celui qui reflètera vraiment la mandature car il sera hors covid. En attendant, il ne prendra pas part au vote pour le budget 2020 car, la situation a voulu qu'il ne soit pas effectué dans le cadre du conseil.

### **Madame la Maire sort pour le vote.**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 26 voix pour** - M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana (représentée) - **et 8 abstentions** - M. Richard Domsps (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - de donner acte de la présentation faite du compte administratif ; de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ; et de constater la concordance des résultats définitifs avec ceux approuvés par délibération n° 2021-20 et résumés ci-dessous :

L'excédent de 6 360 881,91 euros figurant à la section de fonctionnement est affecté ainsi qu'il suit :

- La somme de 3 178 531,07 euros à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde, soit 3 182 350,84 euros, à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de faire face à de nouvelles charges de fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 2 285 978,72 euros est repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

## **10 – BUDGET – CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS**

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

M. Madelin expose que par cette délibération, la Commune se prépare à payer les erreurs et les errements de la SEMAF ainsi que celle de la construction du « Tout logement », politique de l'ancien maire M. Bridey, qui avait comme maire adjointe à l'urbanisme Mme Chavanon. Il trouve stupéfiant de devoir provisionner presque un million d'euros aujourd'hui pour rattraper ces erreurs. Il ajoute que c'est d'ailleurs pour dénoncer ces errements qu'a été créée l'association politique locale « Mieux vivre à Fresnes », et les faits et chiffres leur donne raison.

Mme la Maire lui répond que cette provision n'a pas pour effet de couvrir des errements de la SEMAF, mais de permettre de terminer la Z.A.C Charcot, qui a été commencé il y a pratiquement 25 ans dont il faut équilibrer le déficit par cette dernière opération. Elle attire l'attention de M. Madelin, qui doit donc être horrifié par le déficit de la Z.A.C de la commune voisine qui s'élève à 9,3 millions d'euros.

M. Vafiadès explique son vote ainsi que celui de M. Domsps, de s'abstenir car ils estiment qu'il est difficile de réellement calculer ces provisions, en donnant l'exemple du contentieux sur les ressources humaines qu'avait envoyé l'ancien DGS et le manque d'information sur la situation de la SEMAF.

Mme la Maire précise que ledit contentieux des ressources humaines date de plus de dix ans et que cela concerne un ancien DST qui avait été déchargé de fonctions. Elle ajoute que ce contentieux est toujours en cours, et qu'il doit être provisionné en cas de décision défavorable.

Mme. Sadane s'adresse à M. Madelin et l'informe avoir sous les yeux les comptes publiés de l'exercice 2019 de l'association politique locale « Mieux vivre à Fresnes » et qui sont déficitaires et lui demande d'en donner des explications. Elle se félicite que ce soit l'équipe en place qui soit en gestion de la Ville.

M. Aubry fait part de son inquiétude face à l'expression qu'a utilisée M. Madelin : « *les erreurs de la politique tous logement* », car ce dernier est en contradiction avec son propre camp politique et avec la méconnaissance de l'histoire de la Ville. M. Aubry estime qu'il y a beaucoup moins d'habitant.es aujourd'hui à Fresnes que dans les années 90. Il lui demande par la suite, comment répondre à la demande de la population en termes de logement, sans construire de logements sociaux alors que 80% de la population d'Ile-de-France y est éligible. M. Aubry assure que tant qu'il n'y aura pas des grands projets de développement de transport, il va y régner une ineptie en grande banlieue.

M. Madelin répond que c'est Mme la Maire, elle-même qui disait lors de la dernière campagne municipale qu'il y avait à Fresnes à peine 7 emplois pour 10 habitant.es. Il en déduit alors qu'il n'y a pas d'équilibre entre le développement économique à Fresnes et l'habitat car sinon il y aurait moins besoin de transport.

Concernant l'histoire de la Ville, il le corrige en lui disant que la population n'a pas triplé dans les années 70 et 80 comme M. Aubry a dit, mais entre 1955 et 1975. Il finit par lui expliquer que, selon lui, le problème n'est pas de construire un immeuble, mais d'en construire un sans commerces aux rez-de-chaussée, sans assez de place de stationnement que ce soit voiture ou un autre mode de transport, sans espace vert, et sans jeux pour enfant.

Mme la Maire invite M. Madelin à relire le P.L.U afin qu'il trouve les réponses à ses interrogations.

M. Um pense qu'il y a suffisamment d'arguments objectifs Fresnois qui peuvent être proposés, sans que constamment soit évoquées les villes voisines. Il répond à M. Aubry sur la question du logement, en lui disant qu'il trouve qu'il y a un problème sémantique entre logement et béton. Il ajoute que toutes les constructions de la Ville n'émanent pas forcément de la mairie, mais d'entreprises privées, donc il est important de ne pas toujours incriminer la mairie. Il invite par ailleurs, ses collègues à cesser de faire leur campagne durant le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - de constituer, pour un montant total de 842 800 euros, les provisions suivantes :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - provision pour dépréciation des comptes de tiers .....  | 86 300,00 euros ;  |
| - provision pour garanties d'emprunt .....                | 750 000,00 euros ; |
| - provision pour contentieux de ressources humaines ..... | 6 500,00 euros.    |

De reprendre, pour un montant total de 10 000 euros, les provisions qui suivent :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - provision pour sinistres et dommages aux biens ..... | 4 000,00 euros ; |
| - provision pour contentieux d'urbanisme .....         | 6 000,00 euros.  |

Et de dire que les dépenses et les recettes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2021 (articles 6815, 6817, 6865 et 6875 – sous-fonction 01).

## **11 – PRESTATIONS PAYANTES – RECONDUCTION DES TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Legros, rapporteure,

M. Madelin regrette de ne voir aucune avancée sur ce sujet qui devait faire l'objet d'une réforme avec au minimum trois objectifs : la simplification administrative, la suppression des effets de seuil et une plus grande justice sociale.

Mme la Maire lui rappelle que cette délibération ne concerne pas le barème de classement de famille mais précise qu'en ce qui concerne le barème, le travail se poursuit dont une partie conséquente par le C.C.A.S. Toutefois, les services ont dû fonctionner à mi-effectif, c'est pourquoi le groupe de travail n'a pas pu avancer comme souhaité.

M. Vafiadès reprend le procès-verbal du 10 décembre du Conseil municipal en rappelant qu'il est écrit à deux reprises que M. Doms mettait mal son masque et touchait les micros. Il demande alors à ce que Mme la Maire remette son masque.

Mme la Maire lui répond que si elle a enlevé son masque c'est parce que sinon on ne l'entend pas. Et elle précise que son micro ne se balade pas donc elle le désinfectera à la fin de la séance.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de reconduire pour l'année scolaire 2021-2022 les tarifs des passeports jeunes, des activités de la ludothèque, de l'école d'arts, des cours municipaux pour adultes, de la cantine scolaire, et des cours multisports, approuvés par les délibérations n° 2020-43 et n° 2020-44 en date du 11 juillet 2020 ; et de maintenir l'ensemble des modalités et précisions figurant dans les délibérations précitées.

## **12 – APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRÊT CONTRACTÉ PAR 3F RESIDENCES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SOCIALE DE 68 LOGEMENTS PLAI 12 RUE DES FOURNIERES**

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Frachon, rapporteure,

M. Madelin dit qu'il a toujours le même regret, car, encore une fois, il s'agit de garantir l'emprunt d'un bailleur social pour la construction de logements. Ce qui témoigne que la Ville continue sur cette politique de construction.

Mme la Maire lui répond qu'elle espère que les 1 500 demandeurs de logement Fresnois.es l'écoutent.

M. Um expose une question pédagogique, il aimerait savoir la différence entre cette résidence sociale et la résidence hôtelière de la Cerisaie.

Mme Frachon lui explique que l'association ADEF, gère des studios pour les gens qui travaillent.

Mme la Maire ajoute que la résidence hôtelière qui est au 1 rue Louise Bourgeois, est une structure hôtelière hébergeant normalement pas plus de 11 mois, des personnes qui auparavant étaient sans abri.

M. Madelin répond à Mme la Maire que le problème qui se pose c'est que ce ne sont pas des Fresnois qui sont logés dans les logements qui sont construits. Il comprend, toutefois que ce n'est pas la faute de la mairie de Fresnes.

Mme la Maire lui explique que par le contingent communal, les services proposent des demandeurs de logement de la liste des 1 500 demandeurs de logement, et qu'ils ont aussi la capacité de croiser les fichiers de la Commune avec ceux de la préfecture et avec ceux des bailleurs pour proposer que ce soit sur le contingent DALO du préfet ou que ce soit sur le contingent « Action logement » des bailleurs, proposer au maximum des Fresnois.es.

M. Um trouve que c'est noble de construire des logements sociaux. Il souhaite cependant, qu'on arrête de faire le lien entre les logements sociaux et les élections.

Mme la Maire lui fait remarquer que ce soir, il n'y a que lui qui parle d'élection.

M. Um lui explique qu'il a pris l'argument qui a été dit par M. Madelin tout à l'heure.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **4 voix contre** - Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Marie Giné (représentée) et Mme Jessie Claude (représentée) - **et 3 abstentions** - M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève et M. Philippe Vafiadès - d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 740 087 euros souscrit

par la société 3F Résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 111186 constitué de deux lignes de prêts, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

|   | PLAI                              | PLAI foncier |
|---|-----------------------------------|--------------|
| Identifiant ligne de prêt                         | 5374400                           | 5374401      |
| Montant   | 265 451 €                         | 474 636 €    |
| Commission d'instruction                          | 0 €                               |              |
| Durée de la période                               | Annuelle                          |              |
| Taux de la période                                | 0,3 %                             |              |
| TEG de la ligne de prêt                           | 0,3 %                             |              |
| Phase de préfinancement                           |                                   |              |
| Durée du préfinancement                           | 18 mois                           |              |
| Index *   | Livret A                          |              |
| Marge fixe sur index de préfinancement            | - 0,2 %                           |              |
| Taux d'intérêt du préfinancement                  | 0,3 %                             |              |
| Règlement des intérêts du préfinancement          | Capitalisation                    |              |
| Phase d'amortissement                             |                                   |              |
| Durée   | 40 ans                            | 60 ans       |
| Index *   | Livret A                          |              |
| Marge   | - 0,2 %                           |              |
| Taux d'intérêt **                                 | 0,3 %                             |              |
| Périodicité                                       | Annuelle                          |              |
| Profil d'amortissement                            | échéance et intérêts prioritaires |              |
| Condition de remboursement anticipé volontaire    | indemnité actuarielle             |              |
| Modalité de révision                              | DL (double révisabilité limitée)  |              |
| Taux de progressivité des échéances               | 0 %                               |              |
| Taux plancher de progressivité de l'amortissement | 0 %                               |              |
| Mode de calcul des intérêts                       | Equivalent                        |              |
| Base de calcul des intérêts                       | 30/360                            |              |

\* À titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du contrat est de 0,5% (Livret A).

\*\* Le(s) taux indiqué(s) est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne de prêt

Décide que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de toute discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement ; s'engage à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt ; et autorise Madame la Maire, ou son sa représentant.e, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et les conventions annexées à la présente délibération qui seront passées entre la Commune et l'organisme garanti ainsi que tout acte annexe nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### **13 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN POUR LA REALISATION D'UN CHEMIN PIETONNIER ENTRE PLUSIEURS EQUIPEMENTS PUBLICS AUTOUR DU GROUPE SCOLAIRE LES FRÈRES LUMIÈRE**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire, rapporteure,

Mme. Lefebvre explique que ce chemin piétonnier offrira aux passants plusieurs arbres d'hautes tiges accompagnés par des arbustes d'agrément et de petits fruitiers, ce qui permettra aussi aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité en évitant la rue des Fournières.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention faite auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif d'aides financières pour les travaux d'amélioration du cadre de vie et sollicite son soutien pour un montant maximum de 50 % du montant H.T. des travaux, soit 229 920 euros, et habilite Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer tout acte portant exécution de cette demande de subvention.

#### **14 – ACQUISITION DE DEUX PARCELLES SITUÉES 2-4, RUE HENRI BARBUSSE**

Après avoir entendu l'exposé de Mme. La Maire, rapporteure,

M. Madelin pense que cette acquisition n'aura de sens que si on fait quelques choses de cet espace. Il propose alors qu'on y plante des arbres et qu'on y aménage des arceaux pour les vélos.

Mme. La Maire lui rappelle que lorsque la rue Henri Barbusse a été refaite, cela concernait seulement le tronçon qui commence à partir de la résidence du Clos de la Garenne. C'est pour cela que le début de la rue sera réaménagé en cohérence avec la suite.

M. Madelin profite que soit discutée la réhabilitation de la rue Henri Barbusse pour dire qu'il y a une plaque qui est dégradée qui cause beaucoup de bruit à chaque passage de véhicule alors qu'elle a été réparée, il y a quelques semaines. Il incrimine donc, le responsable de la voirie, d'un problème dans le choix des investissements.

Mme la Maire interromp M. Madelin en lui remerciant pour ses leçons.

M. Madelin rétorque en lui disant que ce n'est pas une leçon.

Après plusieurs échanges où chacun se coupait la parole, Mme la Maire affirme que cela n'a pas de lien avec la délibération. Elle affirme que ce n'est pas le responsable de la voirie qui est en cause mais la société Orange qui a une chambre à cet endroit et qui n'arrive pas à la réparer correctement.

M. Madelin demande si la réhabilitation de la rue Henri Barbusse, de ce tronçon permettra d'envisager la résorption de ce problème.

Mme. La Maire lui répond que cela n'a rien avoir, car ce sont des travaux faits par Orange. Et qu'en plus, c'est dans le tronçon qui a déjà été refait et il n'était pas prévu de tout refaire.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition :

- de la parcelle M 186, sise 2-4, rue Henri Barbusse, pour une contenance de 62 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.
- de la parcelle M 188, sis 2-4, rue Henri Barbusse, pour une contenance de 53 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique ;

Dit que cet acte se fera selon les modalités suivantes : la Ville prendra les terrains en l'état et les frais annexes à ces acquisitions seront à sa charge ; autorise Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer l'ensemble des actes permettant la formalisation de ces deux acquisitions.

#### **15 – ADHÉSION AU DISPOSITIF DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉNERGIE COMMUN AU SIGEIF ET SIPPEREC AFIN DE VALORISER LES ACTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE MENÉES PAR LA VILLE**

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la ville de Fresnes au dispositif des certificats d'économies d'énergie, ainsi que leurs éventuels avenants, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### **16 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE L'HÔTEL DE VILLE**

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Mme. La Maire précise que ce sont des travaux estimés à 142 000 euros.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la demande de subvention faite auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif d'aides financières pour les travaux d'économie d'énergie et sollicite son soutien pour un montant maximum de 50 % du montant H.T. des travaux, soit 71 030,50 euros ; d'habiliter Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer tout acte portant exécution de cette demande de subvention ; et dit que la recette et la dépense afférents seront inscrites au budget communal sur l'exercice 2021.

## **17 – HARMONISATION DE LA DURÉE LÉGALE DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

Mme Lefèbvre déclare que cette loi, qui impose une orientation dans la gestion du personnel des collectivités territoriales, remet en cause le principe de la libre administration et sans moyen de la part de l'Etat pour l'accompagner. Elle ajoute que les collectivités ont besoin d'un service public fort et d'agents soutenus. Toutefois les marges de manœuvres des villes sont limitées, il sera donc difficile sans l'aide de l'Etat de rémunérer les 15 jours supplémentaires. Elle salue par la suite, la qualité du dialogue social entrepris par la majorité. Et elle atteste que le groupe « écologistes et apparentés » votera cette délibération car ils sont assuré.es de la volonté de réunir les meilleures conditions pour l'application de ce texte.

Mme. Perthuis dit, au nom du groupe « PS et apparenté.es », qu'ils sont convaincu.es qu'un accord sera trouvé après le temps d'échange et de concertation. Elle déclare que le sujet du temps de travail est un sujet assez délicat puisqu'il touche à l'équilibre vie professionnelle et vie privé du salarié. Mme. Perthuis explique qu'en tant qu'élu.es, ils sont obligé.es de se mettre en conformité, malgré leur désaccord avec cette loi.

M. Métir parle au nom du groupe « Fresnes Avenir », afin de réaffirmer leur position face à cette loi, qu'ils dénoncent car ils trouvent scandaleux de faire travailler le personnel et les agents plus pour gagner moins. Il rejoint Mme. Perthuis en disant qu'actuellement les élu.es sont démunis face à cette loi, qu'ils dénoncent. Mais M. Métir garantit qu'ils essaient de voter tout en accompagnant les agents pour qu'ils puissent perdre le moins possible de jour de congés et de rémunération.

Mme. Éthève expose que depuis 2017, le personnel est géré sous la pratique du management de la terreur, qui a fait réagir l'ancien DGS dans plusieurs mails où il faisait part de son amertume sur cette gestion autoritaire avec ces actions inquiétantes. Elle avance aussi que le personnel travaille sous pression, en venant travailler avec la boule au ventre, certains déprimant même. Mme. Éthève dénonce le fait que, malgré de nombreuses demandes, elle n'a jamais pu obtenir le bilan social et le taux d'absentéisme, alors que depuis 4 ans de nombreux agents ont quitté la collectivité.

Mme. La Maire nie totalement les allégations de Mme. Éthève, qu'elle considère fausses. Elle lui demande de lui fournir les preuves de ce qu'elle avance.

M. Pallier revient sur la qualité du social au sein de la ville de Fresnes. Il affirme que lors du dernier comité technique qui s'est tenu, le 28 mai dernier, les organisations syndicales ont toutes souligné la qualité du dialogue social qui existe à Fresnes. De plus, ils ont précisé que le dialogue existait et qu'il y avait une volonté de co-construire, et de collaborer à des politiques sociales ensemble.

Mme. La Maire ajoute que concernant le bilan social et l'absentéisme, il est présenté tous les ans au CHSCT.

M. Pirolli est étonné de ce qui vient de se dire. Il confirme ce que M. Pallier vient de dire, qu'il a été souligné de la part des organisations syndicales un très bon dialogue avec les interlocuteurs de la mairie. S'agissant des risques psycho-sociaux dont Mme Éthève a parlé, cela n'a pas été abordé pour l'instant dans les instances des organisations syndicales qui doivent en parler. Il souhaite que lorsqu'il existe des problématiques de ce type elles soient remontées afin de permettre de s'organiser et que cela ne se reproduise plus.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana (représentée), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um et M. Richard Domsps (représenté) - **et 4 abstentions** - Mme Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Marie Giné (représentée) et Mme Jessie Claude (représentée) – de fixer le temps de travail annuel à

1607 heures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et dit que les modalités d'application par service seront définies dans un protocole qui fera l'objet d'une seconde délibération en fin d'année.

## **18 – INSTAURATION D'UN RÉGIME D'ASTREINTES - FILIÈRE TECHNIQUE**

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

M. Madelin pointe du doigt les propos dit lors du débat sur la précédente délibération, qui témoignaient d'un dialogue social au sein de la ville de Fresnes, alors que 80% des représentants syndicaux ne soutiennent pas à cette démarche. Il pense donc qu'il faudrait réfléchir à un dialogue social plus apaisé, plus positif, plus constructif. Il ajoute qu'il s'interroge sur l'état réel et non communiqué du dialogue social à la mairie de Fresnes.

M. Pallier lui répond qu'il pense qu'il faut distinguer le dialogue social et l'accord sur l'ensemble des dispositions présenté en CT ou présenté aux organismes syndicaux. Il explique que les agents vont intervenir pendant ces astreintes à l'extérieur ou depuis leur domicile et ils vont donc bénéficier du complément heures supplémentaires. Il affirme que quatre représentants se sont abstenus sur la délibération mais un autre syndicat a voté pour cette délibération. Il explique que la réflexion sur un régime d'astreinte s'accompagne d'une volonté de faire en sorte qu'un maximum d'agents ayant les compétences et habilitations puissent bénéficier d'astreinte.

Mme. La Maire ajoute qu'une grande majorité des agents ne perdront pas d'argent dans ce nouveau système.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana (représentée) – **et 8 abstentions** - M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - d'approuver la mise en œuvre du régime d'astreinte et le versement des indemnités qui s'y rattachent pour les emplois appartenant à la filière technique selon les modalités définies ci-dessous :

| Période d'astreinte                                  | Indemnité |
|--|-----------|
| Astreinte une semaine complète                       | 159,20 €  |
| Astreinte nuit                                       | 10,75 €   |
| Astreinte samedi                                     | 37,40 €   |
| Dimanche ou jour férié                               | 46,55 €   |
| Astreinte week-end (du vendredi soir au lundi matin) | 116,20 €  |

Ces montants sont augmentés de 50% si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte.

| Période d'intervention   | Indemnité |
|--|-----------|
| Intervention un jour de semaine (heure de prise d'astreinte – 21h59 et de 7h à 8h) | 16,00 €/h |
| Intervention de nuit (22h - 7h)  | 22,00 €/h |
| Intervention un samedi   | 22,00 €/h |
| Intervention un dimanche ou jour férié   | 22,00 €/h |

Les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) ne peuvent pas bénéficier de l'indemnité d'intervention, mais sont rémunérés par une IHTS. Sont exclus du dispositif les agents bénéficiant d'une concession à titre gratuit de logement par nécessité absolue de service.

## **19 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,



M. Madelin souhaite qu'on lui explique pourquoi créer poste supplémentaire de directeur général des services alors qu'il en existe un.

Mme la Maire explique qu'il ne s'agit pas de créer un poste de directrice général des services mais un poste d'attaché principal hors classe, la nouvelle directrice générale des services n'ayant pas le même grade que l'ancien directeur général des services.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, de modifier le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, comme suit :

| Désignation des grades et emplois                       | Nombre de postes actuels | Création de postes proposée | Suppression de postes proposée | Nouveau nombre de postes |
|---|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>                           |                          |                             |                                |                          |
| <b>Cadre d'emplois des attaché.es territoriaux.ales</b> |                          |                             |                                |                          |
| - attaché.e territorial.e hors classe à temps complet   | 1                        | 1                           | /                              | 2                        |

Dit que le nombre des postes inscrits au tableau des effectifs est porté de 746 à 747 et que la dépense correspondante est inscrite à cet effet au budget communal (chapitre globalisé 012 - charges de personnel et frais assimilés).

## **20 – PLAN D' ACTIONS 2021-2023 SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Leyssenne, rapporteure,

M. Legoëdec expose que la crise Covid avait vraiment montré la forte féminisation des métiers qui était en première ligne. Il souhaiterait qu'on ose des gestes audacieux pour prendre en compte le travail gratuit des femmes sur une partie de l'année, en se basant sur la réglementation permettant une discrimination positive, comme arrêter leurs heures de travail ce jour-là. Autre axe proposé, la parentalité. Sur ce point il propose d'aller au-delà du congé paternité légal en permettant un congé plus long rémunéré à l'autre parent, employé municipal afin que Fresnes rejoigne les recommandations de la commission des 1 000 jours. Il ajoute aussi être favorable à mettre en place une formation adaptées.

M. Madelin dit qu'il n'a pas très bien compris la première proposition que M. Legoëdec a dit et lui demande de répéter.

M. Legoëdec réexplique que compte-tenu des écarts de salaires entre les femmes et les hommes, rapporté au nombre d'heures de travail à l'année, à partir d'une date précise, le travail des femmes sur leur horaires journaliers était du travail gratuit. Par exemple en 2020, c'était le 4 novembre à partir de 16 heures 16 jusqu'au 31 décembre. Il souhaite donc qu'à partir de cette date, qui est calculée en fonction des avancées et de la réduction justement des écarts de salaires calculés tous les ans, qu'on réduise la journée de travail des femmes à l'heure précise.

Mme la Maire répond que dans la fonction publique les rémunérations ne sont pas genrées, puisqu'elles sont établies en fonction du grade et par un certain nombre de critères, mais reconnaît qu'il y a un écart important globalement entre la rémunération des femmes et la rémunération des hommes pour un même travail.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a pris acte de la présentation du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la commune.

## **21 – DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Leyssenne, rapporteure,

Mme Vala fait l'intervention suivante :

« L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017, mais cette égalité est loin d'être acquise, malgré l'inscription de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'article 1 de la constitution.

Représentant 48,9 % de la population française en 2017 selon l'INSEE, les femmes ne constituent ni une minorité visible, ni une catégorie sociale mais peuvent être victimes d'une accumulation de motifs discriminatoires.

Comme l'indique le plan d'action qui nous a été présenté, notre société produit encore de nombreuses inégalités :

- sur les salaires,
- sur l'accès aux responsabilités. Il nous faut encore briser le plafond de verre même. Souvent la parité s'arrête aux portes du pouvoir,
- si, à Fresnes, nous avons le privilège d'avoir une femme maire et 3 femmes parmi les 4 postes de direction générale,

Et sur la répartition des tâches ménagères et les violences envers les femmes qui perdurent. A titre d'exemple, au 4 mai 2021, 39 femmes ont été tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints. Ces violences intra familiales ont augmenté de façon importante pendant la crise COVID, rendant les femmes prisonnières du télétravail de leur conjoint, avec une régression sans précédent des répartitions des tâches domestiques.

Il convient également de souligner que la crise sanitaire du covid-19 a mis en évidence la forte féminisation des métiers qui ont été en première ligne durant la crise sanitaire.

Nous pouvons aussi déplorer que les réformes sociales mises en œuvre ces dernières années n'aient pas contribué à renforcer les moyens attribués aux commissions égalité professionnelle femmes-hommes au sein des entreprises du secteur privé ; Ce qui tend également à démontrer que la grande cause nationale évoquée précédemment reste encore un beau discours.

Ainsi les collectivités locales ont un rôle essentiel. Elles doivent se montrer exemplaires en matière d'égalité professionnelle de façon à favoriser la cohésion sociale et être représentatives de la société qu'elles servent. A Fresnes, ce travail est engagé depuis plusieurs années. Nous sommes tous ici conscients des avancées, mais le travail est loin d'être terminé. Il y a encore des espaces/des métiers à conquérir pour les femmes.

Deux labels AFNOR soutenu par l'Etat et les partenaires sociaux existent pourtant. Celui de l'Egalité professionnelle et celui de la Diversité. S'y engager permettrait de répondre à un cahier des charges spécifiques et ne pourrait que soutenir et mettre en lumière l'action entreprise par la ville de Fresnes en reconnaissant son dynamisme pour l'égalité professionnelle femme-homme d'une part et son engagement à lutter contre toute discrimination d'autre part. L'exigence de ces labels oblige à aller plus loin encore dans ce qui est entrepris, et le groupe des élus socialistes et apparentés se félicite du chemin parcouru et des objectifs à atteindre décrits dans le rapport d'activité qui nous a été présenté. L'adoption d'une charte de la parentalité contribuerait aussi de la recherche à plus d'égalité entre femme et homme.

Je vous remercie. »

M. Legoëdec se demande si pour les personnes compétentes, il y aura un référent harcèlement, un référent violence ou alors si c'est plusieurs personnes. Il ajoute que, travaillant dans une association où il mène des entretiens toutes les semaines avec des femmes qui subissent des violences familiales ou au travail, il pense que la parole ne se libère vraiment pour certaine personne que lorsqu'il y a des gens complètement neutres, extérieur au sein même de l'entreprise, de la mairie ou du centre de santé. Il pense qu'il faudrait penser à des permanences d'associations spécialisées dans la violence faites aux femmes, pas qu'aux femmes, des violences au travail, sexisme et sexuelle.

M. Aubry apporte une réponse à la dernière question car c'était un travail qui a été engagé sous la précédente mandature. La ville de Fresnes travaillait à l'époque avec une association qui avait ouvert une permanence en mairie, qui était vide, seulement 2 à 3 personnes dans l'année. Il affirme que la priorité dans les années à venir est de structurer le réseau des acteurs de proximité sur cette question afin de les former sur ce que l'on va appeler détection et orientation des femmes victimes de violence. »

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a pris acte de la présentation du protocole de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au sein de la Commune.

## **22 – SERVICE JEUNESSE – DEMANDE DE LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)**

Après avoir entendu l'exposé de Mme. Dutronc, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la demande portant sur la labellisation de la structure Information Jeunesse qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France, et d'autoriser Madame la Maire, ou son.sa représentant.e à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente décision

## **23 – SERVICE JEUNESSE – MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PASSER LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR.TRICE INTITULÉE « BOURSE AUX BAFA » - APPROBATION DES CONVENTIONS À PASSER AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION ET DES CONTRATS À PASSER AVEC LES JEUNES**

Après avoir entendu l'exposé de M. Métir, rapporteur,

Mme Éthève souhaiterait savoir si quand M. Métir dit « pour tous les jeunes » cela n'implique pas de différenciation selon les ressources des parents. Elle ajoute qu'elle est d'accord avec M. Métir que c'est une très bonne idée que les jeunes aient un BAFA afin qu'ils y aient des gens formés dans la commune.

M. Métir, lui répond que cette aide est bien octroyée à l'ensemble des jeunes fresnois.es sans condition de ressource des parents. Il ajoute qu'ils ont inscrit au budget 7 000 euros, qui permettront de financer une quarantaine de BAFA par année. Il précise que le BAFA n'est pas un diplôme mais c'est une première approche pour se former, mais qu'ils existent d'autres diplômes, qui eux sont relativement plus chers.

Mme la Maire précise que les autres diplômes sont financés par la formation professionnelle et le budget formation de la Ville.

M. Dramé exprime, en tant qu'ancien animateur de la Ville, que ce dispositif est très intéressant pour les jeunes et qu'il apprécie tout particulièrement dans cette démarche, y compris la contrepartie que les jeunes vont devoir respecter.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la mise en place d'une participation financière attribuée à tout jeune Fresnois.es, âgé.e de 17 à 25 ans, inscrit.e auprès d'un des organismes de formation suivants : Ligue de l'Enseignement, CEMEA, FRANCAS, IFAC ; de fixer à 150 euros et à 200 euros les montants de la participation de la Commune pour une formations BAFA respectivement en externat et en internat ; d'habiliter Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer les conventions à venir avec les organismes qui formeront les jeunes ; d'approuver le modèle de contrat à passer avec chaque jeune Fresnois.e bénéficiant du dispositif ; et d'autoriser Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer lesdits documents et tout acte annexe à intervenir, notamment les avenants de reconduction annuelle dans les mêmes conditions.

## **24 – HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**

Après avoir entendu l'exposé de M. Dramé, rapporteur,

M. Madelin aimerait savoir qu'est ce qu'il en est des nouvelles fuites de la piscine de Fresnes.

Mme la Maire lui répond que ce sont des désordres qui suivent la réhabilitation de la piscine. Concernant cette réhabilitation, maintenant l'eau est stockée dans une zone tampon et elle sert donc de pédiluve et elle n'est plus perdue.

M. Dramé ajoute qu'ils ont vu le directeur de la piscine récemment et que les travaux sont prévus afin de colmater les fuites.

Mme la Maire profite pour informer que la piscine ré-ouvre dès le mercredi 9 juin.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer la convention à venir de mise à disposition des établissements nautiques de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année scolaire 2021/2022 sous réserve que les conditions substantielles demeurent inchangées.

## **25 – ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI ET SERVICE DE RESTAURATION - MISE EN PLACE D'UNE PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Sadane, rapporteure,

M. Um souhaite savoir si le bénéfice pour la Ville a déjà été évalué ou bien on ne l'a pas encore.

Mme la Maire lui répond qu'on n'a pas encore de vision précise du coût financier et que le but était de se mettre en adéquation avec le nombre d'enfant et le personnel et le repas servis.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la mise en place d'une préinscription obligatoire pour l'accueil périscolaire du mercredi en maternelle et en élémentaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, et pour le service de restauration scolaire en maternelle et en élémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; dit que la participation des parents qui ne procéderaient pas à l'annulation de l'inscription de leur(s) enfant(s) 72 heures avant la prestation leur sera facturé intégralement ; et a approuvé les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergements et accueils périscolaires.

## **26 – LA GRANGE DÎMIÈRE - THÉÂTRE DE FRESNES - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver le règlement intérieur du théâtre de la Grange Dimière.

## **27 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE À LA DIFFUSION CONCLUE ENTRE LE FESTIVAL DE MARNE ET LA VILLE**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention d'aide à la diffusion à conclure entre la Ville et le Festi'Val de Marne, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ladite convention et tout acte à intervenir.

## **28 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE À LA DIFFUSION CONCLUE ENTRE LE FESTIVAL DE MARNE ET LA VILLE POUR UNE SÉRIE DE TROIS CONCERTS JEUNE PUBLIC**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention d'aide à la diffusion à conclure entre la Ville et le Festi'Val de Marne pour une série de trois concerts jeune public, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ladite convention et tout acte à intervenir.

## **29 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE BILLETTERIE AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCE BILLET POUR LA SAISON CULTURELLE 2021-2022**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la convention de prestation de service de billetterie pour la saison 2021-2022 et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer la convention de prestation de service de billetterie avec la société France Billet qui entrera en vigueur à compter de la saison 2021-2022 ainsi que tous les actes y afférents.

## **30 – MODIFICATION DES STATUTS DU SAF94 ET ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Vela-Rodriguez, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver l'adhésion de la commune d'Ablon-sur-Seine au SAF94 et d'approuver la modification des statuts du SAF94.

## **31 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ DE LA COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE**

Après avoir entendu l'exposé de M. Aubry, rapporteur,

M. Vafiadès explique le choix de M. Doms de voter contre cette délibération car il était pour le développement du métro et qu'il est contre les petites mesures.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **1 voix contre** - M. Philippe Vafiadès - **et 5 abstentions** - Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Muriel Éthève et M. Richard Doms (représenté) - de donner un avis favorable au projet d'arrêté de zone à faible émission mobilité de la commune de Chevilly-Larue, avec les réserves suivantes :

- L'intégration des voies de l'autoroute A 86 et du Marché d'Intérêt National dans le périmètre de ZFE-m permettrait une meilleure prise en compte de la qualité de l'air sur ces itinéraires empruntés par des véhicules polluants.

- La bonne application et compréhension du périmètre de ZFE-m nécessite la mise en œuvre parallèle du renforcement de l'offre de transport en commun de proximité et l'élargissement des dispositifs d'aides aux véhicules Crit'air 1 et 2.

### **32 - QUESTIONS DIVERSES :**

M. Vafiadès souhaiterait savoir combien le coût pour la ville de Fresnes de la procédure contre M. Cambrune et aimerait savoir pourquoi ils n'ont pas été informés officiellement au Conseil municipal de cette action en justice contre un citoyen Fresnois.

Mme la Maire lui répond qu'ils ont demandé à M. Cambrune d'arrêter son harcèlement par mail. Elle l'affirme que cette opération n'a rien coûté.

M. Madelin émet plusieurs remarques.

Tout d'abord, il aimerait savoir si la Maire compte agir d'une manière ou d'une autre pour que les dépôts autour de la banque de recyclage du boulevard Pasteur cessent. Il déclare qu'on lui a signalé pas mal de stationnements sauvages et également de déversements d'huile de vidange aux Thibaudes. Il attire son attention sur l'aspect anti-écologique de ces déversements d'huile de vidange. Il aimerait donc savoir si une verbalisation des véhicules ou un retrait des véhicules étaient prévus.

Ensuite, il s'interroge sur l'avenir du terrain de l'ancienne école Bastié à la Cerisaie, car il considère que c'est devenu une décharge à ciel ouvert, ce qui au niveau écologique est négatif.

Par ailleurs, il constate qu'il y a eu un manque d'information pendant la période d'avril sur quelle école était ouverte pour les enfants ayant des parents dont la profession était jugée prioritaire.

Il informe également qu'au parc d'André Villette, il y a des câbles restés nus, ce qui est dangereux.

Il revient sur le compte rendu du Conseil municipal de décembre et souhaite qu'on demande au SIFUREP, la raison de la forte augmentation de ses tarifs.

Pour finir, il réitère sa demande pour que les redevances des restaurants et des cafés, lorsqu'ils ont des terrasses sur l'espace public soient gratuites. Il aurait toutefois, préféré que soit mis en place pour la réouverture des restaurants et des cafés, il y a de cela quelques semaines et rappelle avoir fait cette demande en commission, demande à laquelle Mme La Maire a répondu qu'aucun café, ni restaurant n'était concerné par ses redevances, alors que, lors d'une commission, il y a quelques semaines, on lui a répondu que c'était une proposition intéressante et qu'elle sera étudiée.

Mme la Maire dit qu'elle n'apprécie guère la manière dont M. Madelin qualifie ses interventions. Elle lui répond qu'ils n'ont pas attendu sa proposition pour mettre cela en place, M. Guillotin a questionné tous les restaurants et les cafés afin de savoir s'ils avaient besoin de s'installer sur la voie publique. Elle affirme que, bien évidemment, cette installation est gratuite en période covid.

S'agissant des vêtements, elle déclare que les services travaillent régulièrement avec le T12 qui gère les associations qui posent des conteneurs. Toutefois, c'est une question très compliquée car elle a des enjeux financiers importants et donc ces sociétés ou ces associations sont obligées de déployer beaucoup d'ingénierie pour trouver des systèmes antivols pour ces bornes à vêtements.

Concernant les questions sur les Thibaudes, elle assure recevoir énormément d'alertes lorsqu'il y a des dépôts sauvages d'huile de vidange. Cependant, pour cette question, il faut savoir si cela se passe dans le domaine public ou dans le domaine privé. Elle rejoint M. Madelin sur l'aspect anti environnemental de ces huiles de vidange.

Elle indique ensuite n'avoir reçu aucun message récemment sur les nuisances sonores de l'A86.

Pour finir, concernant le terrain non bâti à la Cerisaie, elle trouve que la nature a seulement repris ses droits à l'endroit où il y avait anciennement l'école et informe que le propriétaire a conclu une promesse de vente pour un nouveau projet qui sera déposé bientôt.

M. Madelin conteste la vision de Mme la Maire sur l'état actuel de ce terrain.

Mme la Maire lui répond qu'il y a des endroits à Fresnes qui sont plus problématiques que celui-là. Elle ajoute que, concernant les câbles nus au parc André Villette, cela a dû être signalé et réparé. Et s'agissant des affaires funéraires, elle l'invite à poser la question à M. Caristan.

M. Madelin souhaite que Mme la Maire apporte une réponse sur l'information dans les écoles.

Mme la Maire donne la parole à Mme Sadane.

Mme. Sadane dit être surprise par cette remarque car le recensement d'enfants de familles prioritaires a été fait par l'éducation nationale. Par la suite, ce sont les enseignants qui ont contacté respectivement les parents de leur classe qui étaient concernés. Elle précise que les enfants seront accueillis à l'école Blanc Bouleau pour les maternelles et à l'école Emile Roux pour les élémentaires.

M. Guillotin rejoint M. Madelin sur l'idée de mettre à disposition un espace public quand c'est possible techniquement et au niveau sécurité, à coût zéro. Il avance que toutes les demandes ont été analysées par les services et ont reçu un avis favorable. Les cinq commerces et restaurants ont donc la possibilité et ce sont déjà installés en termes de terrasse sur cette période dite Covid.

M. Um prend la parole par rapport au quartier de la Cerisaie, plus particulièrement au sujet des poubelles au niveau du bas des nouveaux bâtiments qui sont constamment des dépotoirs. Il ajoute que s'ajoutent à ceux-ci les voitures qui brûlent désormais plus bas, très souvent. Il demande alors qu'elle serait la solution qui pourrait être apportée pour palier ces problèmes.

M. Aubry déclare ne pas avoir bien compris la question de M. Um. Il comprend que cette dernière était de savoir comment on peut remédier à la Cerisaie ou, en règle générale, sur la question des dépôts sauvages et le traitement de ces dépôts, mais plus largement quelle réactivité doit-on mettre sur cette question.

Il y apporte deux éléments de réponse. Tout d'abord, il lui rappelle que c'est un quartier qui emménage, ce qui peut justifier ces dépôts. Il affirme que la question du traitement des dépôts sauvages est une question qui les préoccupe énormément avec les services. En ce qui concerne la réactivité, il témoigne que les différentes villes avec lesquels ils travaillent, démontrent que plus on agit rapidement pour dégager ces dépôts, plus de nouveaux dépôts seront mis, mais cela ne veut pas dire que la Ville ne va pas ramasser. Il explique ensuite que la Commune a trois axes de travail sur la question, tout d'abord la sensibilisation, l'information et la verbalisation. Il conclut en disant que la Commune est en train de mettre en place la suite de ce qui a été présenté avec le comité de pilotage propreté urbaine et les premiers ateliers de travail. La question des dépôts sauvages sera une question centrale des prochains ateliers qui seront mis en place à la rentrée.

Mme la Maire précise, en ce qui concerne la circulation à la Cerisaie, que la ville de Fresnes avait demandé il y a un an et demi à Valophis de travailler sur un plan de circulation provisoire. C'est qu'il y a une semaine, que ces derniers ont envoyé leur étude. Elle assure qu'ils vont travailler avec Valophis sur cela. S'agissant de la question des encombrants, elle atteste en avoir alerté Valophis là-dessus afin que les encombrants soient ouverts pour que les habitant.es puissent s'en servir, et que la société fasse fonctionner les locaux qui sont dédiés aux stockages de déchets. Mme la Maire affirme que c'est une question qui préoccupe les services dont ils s'en emparent et qu'ils essayent de trouver des solutions avec les autres organismes et composantes qui ont un rôle à jouer.

Mme Ethève prend la parole par rapport à la cause animale. Elle propose qu'un service de la mairie puisse récupérer les animaux abandonnés avant de les laisser partir à la fourrière ou de faire la sensibilisation par rapport à ce problème. Elle souhaite savoir s'il est possible de mettre quelque chose en place pour cet été.

Mme la Maire clôture la séance en souhaitant de bonnes vacances et un bon repos à tout le monde, et rappelle que la fête de l'été aura lieu le 3 juillet.

**La séance est levée le 4 juin 2021 à 00 heure 12 minutes.**

Fresnes, le 23/03/2022

Le secrétaire,  
M. Frédéric BESNIER



La Maire,  
Marie CHAVANON



